



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 6 février 2019 à 18 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :** (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Michel FRUGIER
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS
ONTEX	Jacques CURTILLET

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Guillaume GIRERD	Bureau d'études ITEM
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Olivier VERDENAL	Directeur Financier
Benjamin DROMARD	Responsable du service Déplacements
Sophie CASSARO	Responsable du service Tourisme
Christophe LUPO	Responsable du service Patrimoine et travaux
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Matilde HABOUZIT	Pilote de la performance



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 janvier 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 9 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 20 présents, et 21 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2019

Exécutoire le : 14 FEV. 2019

Affichée le : 14 FEV. 2019

Visée le : 14 FEV. 2019

### HABITAT

#### Attribution des aides dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a décidé d'engager un Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique » (2016-2019) afin d'améliorer les conditions d'habitat des habitants et en leur assurant un logement décent, dans un environnement de qualité et respectueux du territoire.

L'objectif principal de cette opération est d'engager un programme d'amélioration du parc de logements occupés de plus de quinze ans dans le parc privé, de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, de permettre le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Une convention PIG en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat a été signée le 2 Mai 2016 pour une période de 3 ans. Elle définit les objectifs quantitatifs et le montant des subventions qui seront versées aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants.

Sur trois ans les objectifs fixés sont les suivants :

- **150** réhabilitations de logements concernant des propriétaires occupants au travers de l'attribution de :

- **90** aides liées à la précarité énergétique dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » à des propriétaires occupants modestes et très modestes,
- **60** aides liées à l'autonomie des personnes.

- **30** réhabilitations de logements locatifs conventionnés (social, très social ou intermédiaire) appartenant à des propriétaires bailleurs dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » dont :

- **16** aides liées à l'Habitat Indigne

Le cabinet Soliha a été missionné par Grand Lac pour instruire les dossiers et veiller au respect des principes d'attributions définis dans la convention PIG.

À ce jour, les dossiers validés et pour lesquels une subvention de Grand Lac est sollicitée sont :

#### 4 subventions au titre de la précarité énergétique pour les propriétaires occupants suivants :

- **Monsieur Gérard PARIS**, prime d'un montant de 500 euros.
- **Monsieur Roger LANGAIN**, prime d'un montant de 500 euros.
- **Monsieur Nicolas CREPISSON**, prime d'un montant de 500 euros.
- **Madame Andrée TERRAILLON**, prime d'un montant de 500 euros

L'aide de Grand Lac sera versée aux propriétaires directement sur présentation des factures attestant l'achèvement des travaux et sous réserve de l'acceptation du paiement de l'Agence Nationale de l'Habitat.

Les crédits sont inscrits en section fonctionnement du budget Principal (service 2307) selon le mode AE/CP 004 voté lors du Conseil communautaire du 18 janvier (révision n°2), soit un montant total de 450 000 € sur 3 ans permettant de financer le volet animation et le volet travaux du PIG.

Le montant de subventions de Grand Lac destiné aux travaux s'élève à 132 000 € sur la durée du PIG, dont 30 000 € ont déjà été attribuées. Une fois l'aide ci-dessus attribuée, il restera un crédit de 100 000 €.

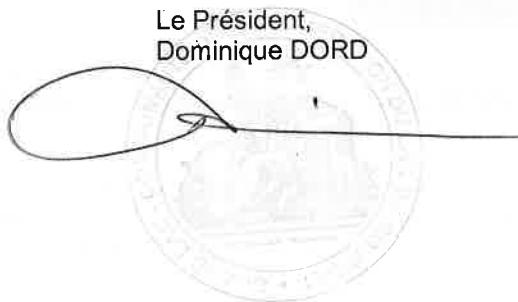
Pour information, les crédits Travaux sont proposés au budget 2019, service 2307

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux versements des subventions précitées au titre du PIG.

Aix-les-Bains, le 6 février 2019

Le Président,  
Dominique DORD

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The signature is a cursive 'D' followed by a long horizontal line. The seal is faint and contains a central emblem surrounded by text.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 20
- Votants : 21
- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Habitat - Attribution des aides dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)

---

**Date de transmission de l'acte :** 14/02/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 14/02/2019

---

**Numéro de l'acte :** d2702 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20190206-d2702-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.5. Politique de la ville-habitat-logement